

Paris, le 2. Juillet 1845

Ministère
de l'Intérieur.

Direction
des
Beaux-Arts
-
1^{er} Bureau
-

Monsieur le Directeur, J'ai reçu le
Compte Général des Recettes & Dépenses de
l'Académie royale de France à Rome, pour
l'exercice 1844.

Approbation
du Compte général
des Recettes & Dépenses
de l'Académie de
France à Rome,
pour l'exercice 1844.

La recette portée à ce Compte s'élève
à la somme de 101,934-82

Il convient de l'augmenter
de celle de 152-60, ordonnée
le 27. Mai dernier, au nom de
M. Flury Hérad, Banquier à
Paris, pour vous la faire
tenir; à titre de remboursement
de l'excédant de dépense de pareille
somme, résultant de la balance du
dit compte

152-60

Le total de la recette est
en conséquence porté à 102,087-42

La dépense étant de 102,087-42

Fait au
Riant

1. J. J. J.

M. le Directeur de l'Académie de France à Rome.

En conséquence, et avec fait tout de
 pièces justificatives qui y étaient jointes, que
 de celle déjà fournie, j'ai arrêté le Comptes
 général de l'Académie royale de France à
 Rome, pour l'exercice 1844, en recette &
 en dépense à la somme de cent deux mille
 quatrevingt sept francs quarante deux centimes.

Je vous en adresse, inclus, une
 expédition, revêtue de mon approbation.

Agreez, Monsieur le Directeur,
 l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
 Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

Dumas